

**ARRANGEMENT DE LISBONNE
CONCERNANT LA PROTECTION DES APPELLATIONS D'ORIGINE
ET LEUR ENREGISTREMENT INTERNATIONAL**

**RETRAIT D'UNE DÉCLARATION DE REFUS DE PROTECTION
selon la règle 11 du règlement d'exécution de l'Arrangement de Lisbonne**

à présenter en un exemplaire au Bureau international
de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes, CH-1211 Genève 20 (Suisse)

Tel : (41-22) 338 91 11 – Messagerie électronique : lisbon.system@wipo.int – Internet : <http://www.ompi.int>

- 1. Pays au nom duquel le retrait est émis :**

- 2. Nom et adresse de l'Administration qui notifie le retrait :**

- 3. Appellation d'origine concernée** (facultatif) :

- 4. Numéro de l'enregistrement international concerné :**

- 5. Date à laquelle la déclaration de refus a été retirée :**

- 6. Portée du retrait** (cocher la case appropriée) :

 Retrait total de la déclaration de refus

 Retrait partiel de la déclaration de refus (indiquer le ou les éléments qui font l'objet du retrait)

Lieu :

Date :

Signature
de l'Administration compétente :

.....